

Tsingoni, le 24 décembre 2019

Département de Mayotte
Commune de Tsingoni



Direction Générale des services
Dossier suivi par ABODALA Florent
Réf 2019-12/01
Tel : 06-39-04-54-18
Tel : 02-69-62-17-91



Le Maire de la commune de Tsingoni
À
Monsieur le président de la Chambre
Régionales des comptes
La Réunion-Mayotte

Objet : Réponse au rapport des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Tsingoni

Monsieur le président,

J'ai reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Mayotte, sur les exercices 2015 et suivants, invitant la commune de Tsingoni à porter son attention sur la gestion de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Mes services et moi-même tenons à remercier la Chambre régionale des comptes de Mayotte pour ses travaux, qui permettent de corriger les lacunes inhérentes à la situation administrative et financière de notre collectivité.

Dans une volonté d'assainissement des finances, la commune a contractualisé avec l'Etat (la préfecture) afin de déterminer une trajectoire raisonnable pour atteindre le retour à l'équilibre du budget. Ce contrat est le fruit du travail élaboré par les services de la préfecture, de la direction régionale des finances publiques et ceux de la commune.

En outre, afin d'optimiser nos recettes fiscales et en plus du travail d'adressage, la commune a mené des travaux d'identification des locaux. Ainsi ces enquêtes qui ont été réalisées par cinq agents municipaux formés par la DRFIP, a permis le recensement de plus de 444 locaux à usage d'habitation, soit **une valeur cadastrale de 3M€**. Cette démarche nous a permis de recenser les potentiels contribuables qui ne sont pas imposés.

En ce qui concerne **les habitations qui sont construites sur des terrains appartenant à la commune** et à la suite d'une procédure de réclamations, la DRFIP a répondu favorablement à notre demande de dégrèvement de la taxe foncière imposée à tort depuis 2013.

Concernant la politique des ressources humaines, je me réjouis que votre Chambre ait observé que la croissance des charges de personnel s'explique en partie par l'instauration de la majoration de traitement à 40%. Aussi comme, je l'avais indiqué lors de l'entretien de fin de contrôle que la mise en place des rythmes scolaires et la création des réfectoires ont pour conséquence l'augmentation de la masse salariale, car ils nécessitent d'importants besoins en personnel.

Pour remédier à la problématique du **temps travail incontrôlé**, nous avons déjà acquis le logiciel qui nous permettra d'assurer une véritable gestion du temps de travail. La mise en place officielle aura lieu au mois de janvier 2020.

Je note également avec satisfaction que la CRC ait pris en compte notre volonté de reformer le régime indemnitaire jugé « très généreuse », comme vous le soulignez « *la commune a passé une convention avec le CDG976 pour l'assister dans la mise en œuvre du RIFSEEP programmée en 2020* ».

Par ailleurs pour mettre fin au retard de paiement des entreprises, j'ai signé avec le préfet une convention de sécurisation de paiements sur subvention de l'Etat. En effet il s'agit d'encadrer le paiement des factures afférentes aux opérations subventionnées et éviter des impayés préjudiciables aux entreprises.

J'ai bien conscience que le redressement de la commune passe par un plan d'action rigoureuse et je m'engage suivre vos recommandations, que je considère comme un outil d'amélioration de la performance de nos services.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette réponse, je vous prie de croire, Monsieur le président, l'expression de ma respectueuse considération.

